

Procès-Verbal du Conseil Municipal

JEUDI 27 AVRIL 2017 à 20H30

Date de convocation : le 21 avril 2017

Date d'affichage : le 21 avril 2017

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 13

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 27 avril à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un avril de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, FLOQUART Sandrine, MEGY Karl, DENIAUD Paulette, POURCEAU Jean Marie, LAINE Magali, IMBERT Philippe arrivé à 20H50,

Etait absente excusée : Anaïs POLLONO

Absente : JAUSSAUD Florence

Secrétaire de séance : Dominique LUNEL

Ordre du jour :

- Présentation du projet de lotissement « La Chapuisière »*
- Approbation du Procès-verbal du 24 mars 2017
- Décisions prises par délégation
- Commerce Local : réponse du mandataire
- Demande d'autorisation de pose de ruches par Monsieur Buon
- Délibération pour autorisation de refacturation des prestations Caniroute aux particuliers
- Délibération relative aux indemnités du maire et des adjoints suite à modification de l'indice « Terminal » de la fonction publique à compter de Janvier 2017
- Délibération de création de poste après avis de la commission technique du centre de gestion et report de la date de mise en application*
- Comptes rendus des commissions
- Informations et questions diverses :
 - Proposition d'abonnement à l'outil de la réalisation du site Internet de la Commune via Association des Maires de Sarthe*
 - La Manchonnerie – Chemin rural et Devis de bornage
 - La Liaison douce : Devis de bornage suite à rachat de parcelles
 - Le Point sur la sente piétonnière longeant la LGV (réunion Eiffage)
 - Cession de parcelles à SNCF Réseau (suite à la LGV)
 - Fermeture du Centre d'exploitation de Montbizot par le Conseil Général de la Sarthe
 - Opposition au transfert de compétences PLUi à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe
 - Bilan de fonctionnement 2016 et budget prévisionnel 2017 RASED - MONTBIZOT

() Monsieur le Maire annonce en début de séance que les points suivis de (*) ont été ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

Présentation du projet de lotissement « les Chapuisières »

Monsieur Janny MERCIER, Maire, accueille Mr Drouin (Société Foncier Aménagement) qui présente un projet d'aménagement du futur lotissement « Les Chapuisières » qui sera composé de 14 lots de 350 m² à 466 m² et d'une parcelle destinée à accueillir trois logements locatifs. La maison de Monsieur Poisson avec un terrain de 500 m² environ sera proposée à la vente par cette société.

Approbation des Procès-Verbaux

PV en date du 24 Mars 2017 qui a été envoyé par mail aux membres du conseil municipal. Après 2 modifications à apporter telles que : Evelyne Regouin était « excusée » et la formulation de la phrase page 5 comme suit : « *Monsieur le Maire propose de baser notre facturation 2015/2016 aux communes de résidence des enfants de la Classe Ulis, sur cette base, à réévaluer chaque année.* »

- Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETES :

1. ARRETE N°21-2017-RH : rappel de la mise en disponibilité d'office par le Comité Médical de Mme Sylvie Morisseau jusqu'au 16/04/2017 et prolongation arrêt de travail jusqu'au 28/04/2017.
2. ARRETE N°10-2017 : Demande d'autorisation de débit temporaire de boissons Bric à Brac de Joué en Fête le 04/06/2017
3. ARRETE N°11/2017 : Permis de stationnement : Installation d'une benne 34 résidence des Tilleuls pour travaux.
4. ARRETE N°12/2017 : Arrêté Permanent réglementant la circulation et le stationnement au droit des chantiers routiers de CITEOS Le Mans

Devis et bons de commande signés :

- ◆ AGRILOISIRS : révision du Tracteur Kubota pour un montant de 847€75 TTC
- ◆ CONTY : contrat de sécurisation absolue poste de l'Accueil pour un montant de 210€60 TTC annuel
- ◆ OREXAD MALINGE : Pantalons de travail pour les agents communaux pour un montant de 69€10 TTC
- ◆ AGRIL LOISIRS : réparation du Taille Haie pour un montant de 141€86 TTC le 12 avril 2017
- ◆ LOXAM : location de la nacelle 1 jour (9 mai 2017) pour un montant de 270€16 TTC le 13 avril 2017
- ◆ BERGER LEVRAULT le 14/04/2017 : Contrat signature électronique avec le Trésor Public / comptabilité pour un montant de 135€ HT / an + Pack Certificats électroniques (dématérialisation des actes en Préfecture) avec assistance 450€ TTC pour 3 ans + Installation et mise en service pour 544€ HT soit un montant TTC de 1354€80.
- ◆ CONTY le 14/04/2017 : 1 SWITCH et 2 Onduleurs pour l'Administration informatique à la mairie d'un montant total de 528€ TTC + 4 antivirus Kasperky et mise en service pour un montant TTC de 397.20€

- ◆ GUILLERMINET GEOMETRES EXPERTS le 21/04/2017 : devis pour bornage division de chemin Rural de la Manchonnerie à Joué l'Abbe pour un montant TTC de 348€.
- ◆ ECHOPPE le 25 avril 2017 : 4 pantacourts pour agents de la restauration scolaire pour un montant de 100€80 TTC
- ◆ ACME PROTECTION le 14 avril 2017 : Devis de vérification du parc extincteurs 2017 pour un montant de 326€16 TTC + vérification des blocs de secours, alarme évacuation + trappe désenfumage du parc pour un montant de 501€60 TTC

Commerce local « Les Joyeux »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'offre de rachat du commerce local qu'il a faite au mandataire chargé du dossier de l'affaire DELIE Catherine conformément à la délibération prise en Avril 2017, il a reçu un courrier de Maître Boudevin précisant que parmi les offres reçues la meilleure se situe à 20000€.

Afin de déposer une requête auprès du juge commissaire, il demande à Mr Le Maire de « lui faire parvenir éventuellement une nouvelle proposition d'achat écrite pour le 31 mai 2017 à 16H au plus tard à laquelle devra être jointe » une liste de documents cités dans le courrier daté du 17 avril 2017.

Au vue du projet dynamique et réfléchi présenté par les candidats intéressés, reçus par le conseil municipal, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les négociations nécessaires afin d'aboutir au mieux à la réouverture du dernier commerce local de la commune dans l'intérêt général de la collectivité, pour un montant en adéquation avec le budget prévu à cet effet.

Il semble également important d'insister sur le fait que les candidats retenus par la collectivité soient des personnes motivées ayant de l'expérience professionnelle et un projet professionnel structuré afin de pouvoir pérenniser au mieux ce commerce.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,*
 - *Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les négociations nécessaires au rachat par la commune du commerce local « Les Joyeux » dans la limite du montant prévu sur la ligne du budget 2017 et comprenant l'acquisition du fonds de commerce avec l'agencement actuel la licence du bar et le débit de tabac.*
 - *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Demande d'autorisation de pose de ruches par Monsieur Buon

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Mr Buon et en fait lecture à la séance. La demande concerne l'installation de ruches au niveau du bassin de rétention rue de Haut Eclair (au fond du terrain). La demande est acceptée sous réserve que Monsieur Buon prenne toutes les précautions qu'il est d'usage lors de l'installation d'un rucher et notamment lors de l'entretien de ce bassin de rétention.

- **Le conseil municipal doit délibérer.**
 - **Vote à l'unanimité.**

Délibération pour autorisation de refacturation des prestations Caniroute aux particuliers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération est à renouveler pour permettre de refacturer aux particuliers identifiés le coût de la prestation de Caniroute lorsque ceux-ci interviennent pour le ramassage d'animaux errants. La décision de refacturation s'appliquera systématiquement à chaque reconduction de la convention annuelle Caniroute en cas de renouvellement de celle-ci par la collectivité.

- **Le conseil municipal doit délibérer**
 - **Vote à l'unanimité**

Délibération relative aux indemnités du maire et des adjoints suite à modification de l'indice « Terminal » de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser la délibération relative aux indemnités du maire et des adjoints.

Rappel : l'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.
Au 1^{er} janvier 2017, cet indice brut est passé à 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

Pour les collectivités ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence expressément à l'IB 1015 (ce qui est le cas de la délibération 2014-29 de la séance du 3 avril 2014), une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique est nécessaire.

Les taux fixant les indemnités du maire et des adjoints resteraient inchangés à savoir ceux repris dans la délibération 05-2016 du 26 janvier 2016 :

- *L'indemnité de fonctions de Monsieur Le Maire correspond au taux de 32,25% de l'indice terminal Brut / mois à compter du 01/01/2017.*
 - *Les indemnités de fonctions des 3 adjoints correspondent à 10,50% de l'indice terminal Brut / mois à compter du 01/01/2017.*
 - *Les indemnités de fonctions du Conseiller Délégué correspondent à 6% de l'indice terminal Brut à compter du 01/01/2017.*
-
- **Le conseil municipal doit délibérer pour valider la régularisation de l'application du nouvel indice brut « Terminal » à compter du 1^{er} janvier 2017 aux indemnités des élus sur la base des même taux que ceux de 2016.**
 - **Vote à l'unanimité**

Délibération de création de poste après avis de la commission technique du Centre de Gestion de la Sarthe

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 février 2017, il avait été proposé aux membres du Conseil Municipal de revoir l'organisation des services faisant suite au départ en retraite de Mme Thaina RIVIERE afin de répartir les heures de ménage à l'école par une augmentation du temps de travail de 3 agents territoriaux, en accord avec chacun des agents concertés et ce, à compter du 1^{er} Mars 2017. Le conseil municipal avait validé ces propositions et pour l'instant les heures étaient rémunérées en heures complémentaires le temps que la procédure administrative se déroule.

Avant de prendre la délibération de création de ces postes dont l'augmentation de la durée de travail est supérieure pour chacun des agents à 10%, il a fallu soumettre un dossier individuel motivant cette réorganisation au Comité Technique du Centre de Gestion de la Sarthe afin de recueillir son aval.

En effet, lorsque l'augmentation de la durée de travail est supérieure à 10%, il s'agit en fait de la suppression de l'ancien poste et de la création d'un nouveau poste.

Nous avons **reçu l'avis favorable du CT les 31 mars 2017 et 06 avril 2017** pour chacune des propositions validées par le Conseil Municipal, comme suit :

- ✓ **AGENT 1 - ATSEM : annualisation à 30H50** hebdomadaire au lieu de 27H25 soit une augmentation de 3H25/semaine, passage du statut IRCANTEC à CNRACL
- ✓ **AGENT 2 – Adjoint Technique Catégorie C : annualisation à 30H50** hebdomadaire au lieu de 27H50 soit une augmentation de 3H/semaine ; passage du statut IRCANTEC à CNRACL.
- ✓ **AGENT 3 – Adjoint Technique Catégorie C : annualisation de 26H** hebdomadaire au lieu de 19H dont 4H de ménage à l'école ; statut IRCANTEC.

INFORMATION : Après que la délibération soit prise par le Conseil Municipal, il conviendra de faire une déclaration de vacance de poste « sans offre » et d'attendre 5 semaines pour nommer l'agent sur le nouveau poste.

Cela renvoie la nomination possible pour chacun de ces 3 agents à partir du 6 juin 2017.

Vu qu'ils sont annualisés sur l'année scolaire et qu'on arrive au terme de l'année scolaire en cours, il serait préférable de les nommer pour les besoins du service de la prochaine année scolaire 2017/2018, **à compter du 1^{er} septembre 2017** afin d'être cohérents.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et, après avis favorable du Comité Technique rendu le 28 MARS 2017,

➤ **Le conseil municipal doit délibérer pour les 3 postes concernés sur :**

1/▪ la suppression, à compter du 01/09/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (19 heures hebdomadaires) d'agent technique,

1/▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (26 heures hebdomadaires) de d'agent technique,

2/▪ la suppression, à compter du 01/09/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (27,50 heures hebdomadaires) d'agent technique,

2/▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (30,50 heures hebdomadaires) de d'agent technique,

3/▪ la suppression, à compter du 01/09/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (27.25 heures hebdomadaires) d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles (ATSEM).

2/▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (30,50 heures hebdomadaires) d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles (ATSEM).

En précisant que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

D'ici le 1^{er} septembre 2017, il est convenu que les agents continueront à être rémunérés pour les heures de travail effectuées en heures complémentaires.

- **Vote à l'unanimité.**

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

◆ **COMMISSION « ECOLE »**

- **Conseil d'école du 14 mars 2017**

4 élèves ont assisté au début de ce Conseil afin de présenter les besoins et souhaits exprimés lors d'un conseil d'élèves (classe de Moyenne Section au CM2) :

- Nouveaux ordinateurs
- Connexion ordinateur stable
- TBI qui fonctionne en classe de CM1-CM2
- Nouveaux tracés sur les terrains
- Arbres taillés autour des panneaux de basket
- Terrain de basket sans trous dans le sol
- Pose d'un filet au-dessus du préau
- Repeindre les poteaux du préau
- Changer le portail en bois
- Réparer et refixer les tables rondes de la cour
- Enlever les murs d'escalade
- Replanter des haies
- Protéger le jardin avec des barrières
- Réparer le composteur
- Installer une poubelle sous le préau
- Déplacer le banc sous la fenêtre de la classe CM1-CM2 (gène lors des évacuations en cas d'urgence)
- Envoyer les menus du mois par mail
- Plus souvent de frites au restaurant scolaire.

- Mr Mercier présente les dépenses envisagées au profit de l'école dans le prochain budget : environ 41000 euros

- Questionnaire remis aux parents :

Connaitre le comportement de leurs enfants au restaurant scolaire (se comportent-ils bien, mangent-ils bien.....) : contacter directement le restaurant scolaire.

Idem pour les TAP et la garderie : contacter Hervé Ainé.

- Sécurité

Exercice de confinement le vendredi 3 mars : simulation risque chimique

Problèmes rencontrés : avertissement par coup de sifflet pas assez audible.

: Coupure des sources d'énergie (voir pour l'accès).

Alerte incendie le mercredi 8 mars :

Problèmes rencontrés : clé du portail

: Manque d'implication des élèves de CE2 au CM2.

Au 3^{ème} trimestre aura lieu un exercice « attentat ».

- Actions et projets de l'école

du jeudi 16 mars au mercredi 21 mars : exposition Les petits scientonautes pour les élèves de la classe ULISS et les enfants à partir du CP.

Cette exposition mise à disposition par Maine Sciences- (centre de culture scientifique et industrielle) a lieu à l'école, elle est animée par un enseignant qui dispose de matériel expérimental destiné aux élèves. Elle a pour thème la technologie.

Mardi 21 mars : rencontre rugby à Joué l'Abbé pour les CE2 aux CM2 et des élèves de la classe ULISS

Vendredi 24 mars : enduro de l'école pour tous les élèves, de la Petite Section jusqu'au CM2

Lundi 15 mai : Sortie aux jardins de Chaumont sur Loire pour les CE2 aux CM2 et 6 élèves de la classe ULISS

Projet jardin : les enseignants demandent à la mairie que les 2 jardins soient retournés afin de commencer les plantations avant les vacances de printemps

du vendredi 19 mai au vendredi 30 juin : 6 séances de piscines pour les CP, CE1, CE2 et quelques élèves de la classe ULISS. 3 parents agréés pourront accompagner.

19 mai : sortie basket pour les CM1-CM2

30 mai : sortie à Sainte Suzanne dans le cadre du travail sur le Moyen Age pour les élèves de petite Section jusqu'au CE1 et quelques élèves de la classe ULISS. Ateliers sur les châteaux forts, l'architecture.

Samedi 1^{er} juillet : fête de l'école. Les élèves présenteront des chants et des danses.

- APE

Présentation et résultats financiers des différentes activités organisées par l'APE

Bourse aux jouets, vente de chocolats de Noël, journée Noël inter-associations, galettes des rois, carnaval, vente de brioches, vente de glacières personnalisées par les enfants, fête de l'école.

Financements réalisés cette année

Des séries de livres, une machine à perforer, intégralité du projet « école-cinéma », et 400 € pour compléter le budget « car » des sorties scolaires.

Projet

Équiper de TBI les classes restant à équiper.

- Réunion RASED

Elle s'est déroulée le 30 mars à la mairie de Montbizot.

Présentation du Bilan 2016 : Déficit de 219.85 € imputable à une régularisation EDF sur les années passées.

Présentation du Prévisionnel 2017 prévoyant une dépense en matériel (logiciels) pour 1869 euros.

(L'achat de ces nouveaux logiciels est indispensable et doit être fait tous les 6 à 7 ans). Aussi afin d'éviter une grosse dépense tous les ans, il a été décidé qu'à compter de 2018, une provision soit incluse au budget.

Pour 2016 il y avait 69 classes concernées par les interventions du RASED. Coût par classe 126 €.

Pour Joué l'Abbé, il avait été pris en compte 5 classes soit une dépense de 630 €

Pour 2017, il y a 70 classes concernées par les interventions du RASED. Coût par classe 151 €.

Pour Joué l'Abbé, il est pris en compte 6 classes (intervention en classe ULIS) soit une dépense de 906 €

◆ COMMISSION CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

- Réunion de quartier du samedi 25 mars 2017

Cette réunion initiée par Pascal Choplin et David Souchu s'est déroulée en présence des personnes suivantes :

Elus présents : Janny Mercier, Pascal Choplin, Dominique Lunel, Magali Lainé, et David Souchu.

Riverains présents : Denise Pichon, Virginie Pageot, Nathalie Bontemps, Mickaël Provost, Queru Julienne

Absents excusés : Gilles Poisson, Jean-Louis Lunel et Évelyne Regouin.

72 invitations ont été déposées dans les boîtes aux lettres des riverains, il s'agit de la 8^{ème} visite de quartier depuis le début du mandat. Cinq personnes étaient présentes.

En préambule de cette rencontre, Pascal Choplin fait un rappel sur le cadre de ces visites dont le but est de faire un inventaire des demandes, constatations et propositions des habitants du secteur, pour autant ceci ne constitue pas pour la commune un engagement de faire des travaux, car il faut apprécier au préalable l'intérêt général ainsi que la faisabilité technique et financière.

- La vitesse sur la route de la Guierche (RD 149) est un sujet encore abordé ainsi que le franchissement du rond-point à contre sens.

Effectivement il y a encore quelques comportements non responsables mais comme précise M. Mercier depuis l'aménagement de ce rond-point la très grande majorité des conducteurs se sont adaptés à la configuration. Il regrette que lors de l'étude d'implantation il n'ait pas été pris en compte l'avis des élus de l'époque, à savoir d'excentrer ce rond-point par rapport à l'axe de la route départementale.

- La vitesse à l'intérieur du lotissement est perçue comme excessive

Comme rappelé par les élus, les gens qui circulent dans ce lotissement sont ceux qui l'habitent principalement. Il est effectivement possible de mettre un panneau mais serait-il d'avantage respecté ?

Ces dispositifs installés au 1^{er} carrefour du lotissement ne régleraient pas la vitesse dans les lignes droites internes au lotissement. Une pédagogie régulière et discussions entre voisins est à prendre également en compte.

« La sécurité routière est l'affaire de tous »

- Quelques remarques sur l'entretien général : maîtriser la végétation autour des blocs de pierre pour que ceux-ci restent bien visibles, plantations (en remplacement) et bancs à prévoir.

De l'avis des présents, ces deux lotissements sont agréables à vivre.

Il reste deux quartiers à visiter :

- Le CD 300 : des Quatres routes au Château d'eau
- Rue du Lavoisier et le lotissement de La Vigne

- [Formation sur les produits phytosanitaires](#)

L'entrée en vigueur de la Loi Labbé est effective depuis le 1er janvier 2017 et interdit aux collectivités locales d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public. Une formation sur ce thème a été organisée par l'association des maires et adjoints de la Sarthe le 5 avril à la salle des fêtes de Ballon Saint Mars. Pascal Choplin accompagné de Dominique Serizay agent technique de la commune y ont participé. Les échanges ont été riches, notamment les retours d'expériences en provenance de communes engagées sur le zéro phyto avant la date d'entrée en vigueur de la loi. Des moyens alternatifs existent, mécaniques ou manuels mais ne pourront avoir l'effet destructeur des produits phyto sanitaires ; il faut donc dès maintenant que les pratiques de nos agents techniques évoluent mais aussi le regard de chacun sur les « mauvaises herbes ». Une communication plus complète sur ce sujet sera développée prochainement.

- [Dégradation du sol de la salle des sports faite par les patineurs du Club de Roller](#)

Suite à la constatation de profondes rayures dans le sol du plateau d'évolution de la salle de sports, le club de roller a reconnu qu'un modèle particulier de patins avait provoqué ces dégâts ; à notre demande le club a effectué une déclaration de sinistre auprès de son assureur, qui nous a alors demandé de faire établir un devis de réparation ; nous avons pris contact avec la société EnviroSport qui avait réalisé le sol lors de la reconstruction de la salle de sports.

- [Bilan du dernier troc plantes](#)

Evelyne Regouin fait un rapide bilan du troc plantes du samedi 15 avril dernier. C'est une manifestation qui commence à s'ancrer dans les habitudes des fidèles mais des nouveaux participants ont pu découvrir et échanger, notamment des jeunes couples. Cette année, des graines de légumes anciens et quelques semences « bio » étaient proposées. Des pistes d'évolution ont été évoquées : troc de décorations de jardins, d'outils, de confitures, mais aussi des animations en partenariat avec des associations locales, à destination des enfants, avec des spécialistes (notamment pour pallier à l'usage des produits phyto sanitaires), avec la Communauté de Communes pour la réduction des déchets. Le prochain est fixé en automne.

Questions diverses

- + Proposition d'étude de l'offre présentée par l'association des Maires et ICP concernant un abonnement à l'outil de la réalisation du bulletin municipal de la Commune :
L'association « Internet et Commande Publique » avec laquelle nous travaillons pour le site, propose un nouvel outil de communication pour réaliser les bulletins municipaux, les lettres d'information et autres publications. Dominique Lunel s'est inscrite à la réunion d'information proposée le mardi 6 juin et elle rendra compte à la commission communication des possibilités de ce nouvel outil.
Un abonnement annuel est proposé (en tenant compte de la strate démographique de la collectivité) et ICP applique un tarif spécial si la collectivité a déjà un abonnement pour la gestion du site internet. Il resterait l'impression à réaliser auprès d'un imprimeur.
 - + Syndicat intercommunal d'assainissement des Landes : Françoise Thuard (vice-présidente) nous fait part que la partie judiciaire est en cours. Une réponse est attendue en juin. Groupe IRH (bureau d'études spécialisé en environnement) travaille sur un schéma directeur (les réseaux sont à améliorer). Il n'y a pas de problème de pollution.
 - + La Manchonnerie – Chemin rural et Devis de bornage : devis Guillerminet de 348 € (tarif négocié par Janny Mercier, initialement prévu à 624 €)
 - + La Liaison douce : Devis de bornage suite au rachat de parcelle sur le terrain Vaugarny : 1120 € HT pour Joué l'Abbé et La Guierche, soit 672 € TTC pour notre commune.
 - Vote : à l'unanimité
 - + Le Point sur la sente piétonnière longeant la LGV (réunion Eiffage). Pascal Choplin présente un plan d'une sente qui pourrait relier Neuville sur Sarthe à Savigné l'Evêque.
 - + Cession de parcelles à SNCF Réseau : régularisation d'une cession de petites parcelles conformément à des délibérations antérieures dans le cadre de la LGV.
 - + Fermeture du Centre d'exploitation de Montbizot par le Conseil Général de la Sarthe. Janny Mercier fait lecture du courrier émanant des personnes qui y travaillaient et qui nous font part de leur mécontentement et de l'intérêt de maintenir un site de proximité.
 - + Opposition au transfert de compétences PLUi à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe. Lecture du courrier
 - + ASPJA : Paulette Deniaud nous fait part des prochaines actions de cette association. A la demande de l'institutrice de la grande section de maternelle, les enfants iront à la découverte de la vie quotidienne au 20^{ème} siècle :
 - o Le 28 avril : présentation de deux véhicules (un tracteur de 1957 et une « Traction » Citroën de 1956) puis balade dans le village à la découverte du patrimoine bâti avec pour support des copies de cartes postales anciennes.
 - o 12 mai : découverte d'un puits chez une habitante avec explication de la vie quotidienne
 - o 2 juin : l'école autrefois
- Prochain conseil municipal : Vendredi 19 Mai 2017
→ **Fin de la séance à : 24h30**